

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation écrite à huis clos à 20 h 00:

1. *Le second projet de Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel;*

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 6 avril 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

112-04-2021

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Autorisation de paiement – Entreprises G.A. Beaudry et Fils

10.2 Offre d'acquisition du terrain de la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton

10.3 Règlement sur les poules urbaines

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 2 mars 2021

113-04-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 mars 2021.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

1. Procès-verbal du 24 février 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
2. Déclaration des prélèvements d'eau pour 2020;
3. Procès-verbal du 24 mars 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

3. Finances

114-04-2021

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2021 pour une somme de 237 148,94 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 482,42 \$.

ADOPTÉE

115-04-2021

3.2 Autorisation de paiement à l'entreprise Forages L.B.M.

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à l'entreprise Forages L.B.M., selon la résolution numéro 087-03-2021 pour la réalisation de forages exploratoires;

CONSIDÉRANT LE décompte progressif daté du 16 mars 2021 d'un montant de 18 428,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA vérification effectuée par madame Julie Gauthier, de la firme LNA;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement;

QUE pour pourvoir au paiement soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

116-04-2021

3.3 Autorisation de paiement à J.P. Lacoursière inc.

CONSIDÉRANT LA facture datée du 8 mars 2021 d'un montant de 11 200,00 \$ plus les taxes applicables pour des recommandations concernant les installations de transvasement de propane de Distribution Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

117-04-2021

3.4 Approbation de paiement pour l'entreprise LNA

CONSIDÉRANT LA résolution 080-03-2019 de ce conseil accordant un mandat à la firme Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2102-40 au montant de 2 404,71 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MELCC dans le cadre du Programme de protection accrue des services d'eau potable Volet 1 (PPASEP).

ADOPTÉE

4. Administration

118-04-2021

4.1 Avis de procédure de vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 072-03-2020 présentant la liste des matricules n'ayant pas fait l'objet de paiement de taxes pour l'année 2019 et antérieures ci-dessous :

Matricules	
6752-85-1597	6857-61-9357.5
6757-64-0245	7154-00-4959
6857-61-9357.18	

CONSIDÉRANT LES paiements reçus pour les cinq (5) matricules concernés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient retirés les cinq (5) matricules de la liste de vente pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

119-04-2021

4.2 Inventaire archéologique au centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT LE projet relatif au centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT L'analyse du potentiel archéologique réalisée par la firme Archéotec en 2020 de ce terrain qui a démontré qu'un potentiel archéologique est présent dans la portion ancestrale du terrain;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à sept (7) entreprises pour la réalisation d'un inventaire archéologique et que les prix soumis se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Montant Avant taxes
Patrimonia Archéologie	10 842,00 \$
Artefactuel	14 282,00 \$
Archéotech	23 354,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Patrimonia prévoit compléter l'ensemble des activités seulement au mois de novembre et qu'elle semble avoir sous-estimé les heures de travail comparativement aux autres soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de l'entreprise Artefactuel répond aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit acceptée l'offre forfaitaire de l'entreprise Artefactuel.

ADOPTÉE

4.3 La Voix de l'Est - Cahier spécial MRC d'Acton

Ce sujet est retiré.

4.4 Adoption des budgets 2021 révisés de l'Office municipal d'habitation

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les budgets 2021 révisés de l'OMH. Les membres du conseil en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter les budgets tels que déposés.

ADOPTÉE

120-04-2021

121-04-2021	<p>4.5 Boîte de dépôt du bureau municipal</p>
	<p>CONSIDÉRANT QUE le bâtiment abritant le bureau municipal est actuellement muni d'une boîte de dépôt pour les heures de fermeture;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette boîte comprend deux (2) compartiments soit celui « enveloppes » et celui « sacs » qui est plus grand;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le compartiment « enveloppes » est actuellement fonctionnel, mais qu'il faut sortir tout le coffre-fort pour effectuer la modification nécessaire afin que le compartiment « sacs » le soit également;</p> <p>CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise Chronofort inc. d'un montant de 614,95 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter l'offre de services de Chronofort inc.</p> <p><u>ADOPTÉE</u></p>
122-04-2021	<p>4.6 Vacances annuelles des employés municipaux</p>
	<p>CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter le choix de vacances annuelles des employés.</p> <p><u>ADOPTÉE</u></p>
	<p>4.7 Gestion documentaire - Destruction d'archives</p>
	<p>Sujet reporté à une séance ultérieure.</p>
	<p>5. Sécurité incendie et sécurité civile</p>
123-04-2021	<p>5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2021 et prévisions des dépenses du mois d'avril 2021</p>
	<p>Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de mars 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :</p>

QUE soit approuvé, pour le mois d'avril 2021, un budget de 15 100,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

- 5.2 Adoption du rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2021
-

124-04-2021

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités traitant des actions locales relevant de la Municipalité d'Upton contenue dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au Ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter le rapport annuel d'activité 2021 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

- 5.3 Adoption de la Politique municipale de sécurité civile
-

125-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la Politique municipalité de sécurité civile révisée est déposée par madame Cynthia Bossé, directrice générale et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter la Politique de gestion municipale de sécurité civile.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2021

126-04-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2021, un budget de 32 300,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Statut d'emploi – Monsieur Sébastien Laprise

127-04-2021

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 052-02-2020 pour l'embauche de monsieur Sébastien Laprise à titre d'employé journalier temporaire au Service des travaux publics pour une période d'un (1) an avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre le lien d'emploi avec monsieur Laprise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que le statut d'emploi de monsieur Sébastien Laprise soit maintenant permanent.

ADOPTÉE

6.3 Fauchage des levées de fossés pour l'année 2021

128-04-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à demander des offres de prix pour le fauchage des levées de fossés pour l'année 2021 et à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité, en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Autorisation de signature – Projet de convention pour la recherche en eau

129-04-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que Monsieur Guy Lapointe, maire ainsi que madame Cynthia Bossé, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton tout document en lien avec le projet de convention pour la recherche en eau.

ADOPTÉE

7.2 Aménagement d'une chambre de contact à l'usine de filtration

130-04-2021

CONSIDÉRANT LE rapport d'inspection et d'audit émis par la firme Shellex en date du 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'une chambre de contact dédiée devrait être aménagée en amont de l'actuel réservoir;

CONSIDÉRANT QU'un tel aménagement permettrait de gagner une autonomie supplémentaire dans la réserve et aurait pour effet de permettre une plus grande latitude, en cas de bris sur le réseau d'aqueduc ou sur les équipements de captage et production d'eau potable;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la firme Shellex pour un montant de 22 000,00 \$ plus les taxes applicables, comprenant la conception préliminaire et la demande de certificat d'autorisation au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à 100 % au financement de la TECQ 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre reçue de la firme Shellex;

QUE pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Association de soccer mineur

131-04-2021

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Acton approchées ont démontré peu d'intérêt pour la formation d'une ligue de soccer amicale;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les jeunes puissent bouger cet été;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer mineur forme présentement un nouveau conseil d'administration;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales de poursuivre avec l'association cet été;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit désigné monsieur Michael Bernier à titre de représentant de la municipalité;

QUE soit mandaté monsieur Michael Bernier à siéger, pour et au nom de la Municipalité au conseil d'administration.

ADOPTÉE

8.3 Demande de commandite – Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton

132-04-2021

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton lance une campagne de commandite visant à obtenir les fonds nécessaires à la réparation des fenêtres, du parvis, d'une partie de la toiture et de l'installation d'un système incendie réglementaire de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique propose une contribution de 1 500,00 \$, 3 000,00 \$, 5 000,00 \$ ou plus en échange d'une plaque avec le nom des commanditaires qui sera affichée de façon permanente dans l'église;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une offre qu'elle considère plus avantageuse pour la Fabrique et la communauté d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la demande soit refusée.

ADOPTÉE

8.4 Octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau

133-04-2021

CONSIDÉRANT L'appel d'offres lancé pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été réalisé sous forme de devis de performance;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été analysées par un comité de sélection et se détaillent comme suit :

Entreprise	Tessier Récréo-Parc	Simexco	Cameleho!
Pointage	94	73	66
Prix soumis	202 258,51 \$	198 935,49 \$	204 695,50 \$
Statut	Conforme	Conforme	Rejetée

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit octroyé le mandat à l'entreprise Tessier Récréo-Parc;

QUE soit mandaté monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales pour la mise-en-œuvre d'une campagne de soutien financier des jeux d'eau;

QU'en attendant la réalisation de la campagne de soutien financier, soit approprié au financement de ce projet ce qui suit:

Budget courant :	38 046,00 \$
Excédent fonctionnement affecté jeux d'eau :	52 612,00 \$
Excédent fonctionnement affecté budget participatif :	33 400,00 \$
Excédent fonctionnement non affecté :	86 878,00 \$

ADOPTÉE

8.5 Terrain de mini-putt – Théâtre de la Dame de Cœur

Ce point est retiré.

8.6 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2010-203-24 modifiant le Règlement numéro 2010-203 pour hausser la tarification du camp de jour et ajouter la tarification de prêt d'équipements nautiques*

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement 2010-203-24 modifiant le Règlement numéro 2010-203 pour hausser la tarification du camp de jour et ajouter la tarification de prêt d'équipements nautiques*.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante : annick.tbouchard@upton.ca.

8.7 Nouveau communiqué à la population pour les bornes électriques

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont antérieurement reçu un communiqué leur mentionnant que les bornes de recharges du bureau municipal étaient disponibles aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de nouvelles informations, les bornes doivent être utilisées exclusivement par les employés municipaux durant une période de trois (3) ans pour être admissibles à la subvention;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers qu'un nouveau communiqué à la population soit transmis afin de rectifier l'information déjà transmise.

ADOPTÉE

8.8 Approbation de dépenses pour la construction d'un terrain de pickleball

135-04-2021

CONSIDÉRANT QUE le regroupement récréatif (RRU) a obtenu, l'année dernière, une subvention d'un montant de 25 000,000 \$ dans le Programme Nouveaux horizons pour les aînés en lien avec la construction d'un terrain de pickleball;

CONSIDÉRANT QUE le coût des matériaux a beaucoup augmenté depuis la présentation du projet;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 8 658,41 \$ plus les taxes applicables réparti de la façon suivante sera nécessaire pour la réalisation du projet:

Matériaux	Montant supp. avant taxes	Réalisation des travaux
Bois pour forme	1 098,48 \$	Régie interne
Rode pour armature	380,70 \$	
Treillis d'armature	944,74 \$	
Béton	4 939,49 \$	Contrat
Cure de béton	1 295,00 \$	
Total	8 658,41 \$	

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la dépense supplémentaire soit autorisée et assumée par la Municipalité.

ADOPTÉE

8.9 Entérinement de l'embauche de madame Evelyne Yergeau

136-04-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit entérinée l'embauche de madame Evelyne Yergeau, en date du 8 mars 2021, au poste de coordonnatrice du camp de jour, et ce, selon les conditions énumérées dans son contrat de travail.

ADOPTÉE

8.10 Demande d'aide financière – Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton

137-04-2021

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière déposée par la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC d'Acton pour la réfection du parvis et du toit de l'église;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière demandée au volet régional, la Municipalité d'Upton doit également contribuer (volet local);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton pourrait contribuer pour trois (3) fois le montant de la Municipalité d'Upton, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'église d'Upton est inventoriée au répertoire des bâtiments patrimoniaux du Québec et qu'elle peut également servir pour la diffusion de spectacles, les journées du patrimoine religieux, le marché des récoltes et lors de visites de groupe;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2021, la Municipalité d'Upton a prévu réaliser des projets en immobilisations pour le parc municipal, le tout financé avec l'enveloppe locale du FSPS;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une offre qu'elle considère plus avantageuse pour la Fabrique et la communauté d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit refusée la demande.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Prolongation du mandat de monsieur Pierre Dufresne au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Dufresne a signifié son intention de ne pas renouveler son mandat à titre de membre du CCU qui vient à échéance le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT L'appel à la population qui a été lancé afin de pourvoir le poste vacant et qu'aucune candidature n'a été reçue à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dufresne est disposé à rester en poste jusqu'à ce qu'un nouveau membre soit désigné;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité d'Upton remercie monsieur Dufresne de bien vouloir continuer son mandat jusqu'à ce qu'un nouveau membre soit désigné pour occuper un poste au CCU.

ADOPTÉE

9.3 Adoption du second projet de *Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel*

139-04-2021

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, que les cases de stationnement requises pour un usage industriel exercé dans une zone industrielle soient implantées sur un lot localisé à moins de 100 mètres du lot où s'exerce l'usage en question;

ATTENDU QUE le conseil désire aussi modifier ledit règlement afin de revoir les limites de la zone à dominance industrielle numéro 403;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Ghyslain Phaneuf lors de la séance régulière du 2 mars 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 2 mars 2021;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

9.4 Adoption du *Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés*

140-04-2021

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir les dispositions relatives aux projets intégrés et afin de les permettre dans la zone à dominance résidentielle numéro 108;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors de la séance du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 2 mars 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Autorisation de paiement – Entreprises G.A. Beaudry et Fils

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à l'entreprise G.A. Beaudry et fils, selon la résolution numéro 052-02-2021 pour la fourniture et l'installation d'une génératrice destinée au poste Lanoie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 10016 datée du 25 mars 2021 et d'un montant de 29 845,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit refusé le paiement;

QUE soit payée la génératrice seulement lorsqu'elle sera reçue à la Municipalité.

ADOPTÉE

141-04-2021

142-04-2021

10.2 Offre d'acquisition du terrain de la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton

CONSIDÉRANT QUE l'église d'Upton est inventoriée au répertoire des bâtiments patrimoniaux du Québec et qu'elle peut également servir pour la diffusion de spectacles, les journées du patrimoine religieux, le marché des récoltes et lors de visites de groupe;

CONSIDÉRANT les besoins en stationnement de l'école La Croisée et des utilisateurs du parc municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la sécurité de la circulation à pied pour les enfants de l'école La Croisée;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du parc municipal est occupé à pleine capacité et qu'il n'y a pas d'espace disponible pour les aménagements à effectuer à l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite bonifier l'offre et la diversité des services publics pour toutes les familles uptonaises ainsi que planifier l'aménagement de son territoire pour les générations actuelles et futures;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était cité au long;

QUE la Municipalité d'Upton offre à la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton d'acheter une parcelle du lot 3 173 185 d'une dimension approximative de 41 000 pieds carrés du terrain, s'étendant de la rue Sacré-Cœur à la rue Monseigneur-Desmarais, et ce, pour une somme de 200 000,00 \$;

QUE la Municipalité d'Upton s'engage à conserver et à entretenir le stationnement actuel à des fins publiques, à aménager et maintenir à des fins de parc la partie achetée du terrain qui est actuellement gazonnée (rue Monseigneur-Desmarais);

QUE la Municipalité d'Upton s'engage à ne jamais céder le terrain ni en changer sa vocation, ledit terrain faisant ainsi partie du patrimoine municipal pour les générations actuelles et futures;

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document nécessaire aux fins de la réalisation du projet d'achat à la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton;

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des membres du conseil d'administration de la Fabrique et à l'évêché;

QU'un publipostage soit effectué pour expliquer à la population, le projet d'acquisition du terrain à des fins de stationnement et de parc.

ADOPTÉE

143-04-2021

10.3 Règlement sur les poules urbaines

CONSIDÉRANT LA demande croissante pour l'aménagement de poulaillers urbains;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit mandatée la MRC d'Acton afin de préparer un projet de règlement pour permettre et encadrer les poulaillers urbains d'au plus trois (3) poules, les coqs étant interdits.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

144-04-2021

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2021.

ADOPTÉE

145-04-2021

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 24.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.